

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 24 juin 2021 à 20 h 00 – lieu : Vibraye

ORDRE DU JOUR :

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – Signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE),
- 1.2 – Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : mise à jour de la désignation des délégués,
- 1.3 – Infocom : signature d'une convention de partenariat.

2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 - Musée 3 M – travaux énergétiques : demande de subvention au Fonds Pays de la Loire relance Investissement Intercommunal (annule et remplace la délibération n° 20210330 du 25 mars 2021),
- 2.2 – Admissions en non-valeurs et créances éteintes.

3. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Ajout à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité

- Intramuros : demande de subvention

Date de convocation : 17 juin 2021

Date d'affichage : 18 juin 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 42

Présents : 33

Votants : 36

Etaient Présents :

MM. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PITOOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, THOIREY Isabelle, membres titulaires.

Etaient Excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis
Mme RENARD Candy

M. Sébastien MORIN est nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

I) Affaires Administratives

1.1 – Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) : signature du protocole d'engagement

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que la circulaire du premier ministre du 20 novembre 2020 précise les conditions de mise en œuvre de la démarche d'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et prévoit une signature d'un document de contractualisation avant le 30 juin 2021.

Ce document peut être soit :

- Le CRTE finalisé

ou

- Un document d'engagement (**protocole d'engagement**) dans lequel auront été précisés, les modalités de pilotage du CRTE, les grandes lignes du projet de territoire ainsi que les premiers projets éligibles au plan de relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, tenant compte que le Contrat de Relance et de Transition Écologique n'est pas à ce jour totalement finalisé, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'engagement dans lequel est précisé les modalités de pilotage du CRTE, les grandes lignes du projet de territoire ainsi que les premiers projets éligibles au plan de relance,
- **CHARGE** Monsieur le Président de relayer ce document dûment signé aux autorités en charge du suivi de ce dossier.

1.2 – Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : actualisation de la liste des délégués élus

(Annule et remplace la délibération n° 20200809 en date du 27/08/2020)

Suite à la transmission de l'arrêté préfectoral portant modification de la composition syndicale au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois, la nouvelle représentativité tient compte des évolutions démographiques et des fusions de communes.

Cela se traduit par :

- **Un délégué de moins pour les Vallées de la Braye et de l'Anille**, et Huisne Sarthoise,
- Un délégué de plus pour le Gesnois Bilurien,
- Maine Saosnois n'est pas impacté.

Les membres du conseil communautaires doivent désignés 21 membres titulaires et suppléants.

Il précise que l'élection des délégués doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

L'Assemblée élit, à l'unanimité, à main levée, en tant que représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois, les conseillers titulaires et suppléants ci-dessous :

Composition au 24 juin 2021 pour 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
POTTIER Louis	PRENANT Dany
LACOCHE Jacques LEROY Michel	MARIAIS Jean-Pierre GERMAIN Martine
LEBERT Philippe	DAVID Sandrine
CHÉRON Michel	DESHAYES Lucie
DESHAIES Jérôme	COISPEAU Bruno
EXTRA Jocelyne	STERBA Éléonora
DAUBIÉ Chantal	LE HENAFF Charly
DRONNE Olivier	FEUGAS Marie-Christine
JUMERT Annie	BRUNEAU Annick
PRIEUR Sergine	GASCHET Alain
ALJJI Djézidé	MERCIER Pierre-Olivier
HAUSSON Françoise	MERCIER Marc
THENASIE Isabelle	PASQUIER Vanessa
FOUCAULT Yves	BOUET Aurélie
BOSNYAK Yvan	RIPAULT Annie
TABARAND Arlette	LEMONNIER Éric
VINCELIN Élisabeth	MERCIER Nadine
ROBERT Céline	HUREAU Michel
FLAMENT Dominique LEDIEU Christophe	MARTINEAU Éric GAUTIER Cindy

1.3 – Infocom : signature d'une convention de partenariat

Le sujet a été ajourné, il manque des éléments pour permettre de délibérer dans de bonnes conditions.

II) Affaires Financières**2.1 – Musée de la Musique Mécanique de Dollon : travaux énergétiques et demande de subvention**

(Annule et remplace la délibération n° 20210330 en date du 25/03/2021)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n° 20210330 en date du 25 mars 2021 relative à la demande de subvention déposée au titre du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal.

Il précise qu'entre temps, la collectivité a réceptionné les conclusions de l'audit énergétique, ce qui entraîne la modification des travaux prévus initialement et par conséquent la modification du plan de financement annoncé en mars dernier.

En effet, le musée est installé dans une bâtisse ancienne, augmentée d'un agrandissement réalisé en 2010. L'isolation du sous-sol est inexistante, et une grande partie des menuiseries est à changer (simple vitrage ou double vitrage ancien).

La ventilation est assurée par un système datant de l'origine du bâtiment, et le chauffage de la structure est partiellement électrique et partiellement au fioul avec une chaudière d'un âge avancé et des radiateurs électriques dépassés.

Le projet d'amélioration de l'isolation du bâtiment permettra la réduction des consommations énergétiques, par diminution des pertes d'énergie, renforcement de l'isolation et des équipements de chauffage et une meilleure gestion, mais aussi une meilleure conservation de la collection d'instruments. A terme l'objectif est de pouvoir ouvrir le musée toute l'année.

Monsieur le Président expose ci-dessous à l'Assemblée, le nouveau plan de financement proposé :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	taux HT
Honoraires	7 500,00 €	Subventions	55 200,00 €	69%
Maitrise d'œuvre	5 000,00 €	DSIL rénovation énergétique	5 200,00 €	7%
Diagnostic amiante	1 500,00 €	Fond de relance Région	50 000,00 €	63%
SPS	1 000,00 €			
Travaux	72 000,00 €			
Isolations sous-sol	10 000,00 €			
Menuiseries (rez-de-chaussée et 1er étage)	25 000,00 €			
Chauffage	37 000,00 €	Autofinancement	24 300,00 €	31%
Radiateurs (étage)	2 000,00 €			
Pompe à chaleur	30 000,00 €			
Gestion informatique	1 000,00 €			
Ventilation	4 000,00 €			
TOTAL	79 500,00 €	TOTAL	79 500,00 €	100%

Après avoir présenté le nouveau plan de financement, exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet travaux, plus complet que celui évoqué en mars dernier, ainsi que le nouveau plan de financement exposés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide régionale au titre du Fonds Pays de la Loire relance Investissement Intercommunal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Transcription des échanges :

Mme Martine GERMAIN demande la date de programmation des travaux.

Réponse de Mrs LEROY / VADE : pas avant le mois de novembre

2.2 - Admission en non-valeurs et créances éteintes

Monsieur le Président informe que Madame la Trésorière propose d'admettre en non-valeurs des créances non recouvrées, malgré les diligences règlementaires engagées par ses soins pour en assurer le recouvrement :

- ✓ Budget Principal = 1 725,05 €
- ✓ Budget annexe Ordures Ménagères = 1 717,63 €

D'autre part, Madame la Trésorière a adressé la liste des créances éteintes, suite à des décisions de justice prises par les tribunaux de commerces, les commissions de surendettement et autres :

- ✓ Budget Principal = 1 418,29 €
- ✓ Budget annexe Ordures Ménagères = 2 556,43 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'admettre en non-valeur des créances, au vu des états justificatifs produits par le comptable, les sommes indiquées ci-dessus,
- De prendre acte de la liste des créances éteintes, selon les sommes indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **ENTÉRINE** les admissions en non-valeurs des créances détaillées ci-dessus,
- **PREND ACTE** de la liste des créances éteintes inscrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Transcription des échanges :

Mr MERCIER indique qu'il avait demandé en réunion de bureau de pouvoir connaître la partie des créances OM des communes hors communauté de communes.

Mr LEROY répond que cette demande n'a pas été traitée, cette info sera donnée lors d'un prochain conseil communautaire.

Ajout à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité

2.3 – Intramuros : demande de subvention au titre du dispositif Plan France Relance « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales »

Dans le cadre du plan de relance, un appel à projets est lancé afin d'accompagner la transformation numérique des collectivités territoriales. L'enveloppe dédiée a pour vocation de soutenir la transformation numérique des petites et moyennes collectivités.

En avril 2021, la communauté de communes a adhéré à l'application mobile Intramuros dans l'objectif de développer les relations entre les habitants et la communauté de communes/les communes de notre territoire. Aussi les communes seront dotées d'un site internet en lien avec l'application mobile. Le contrat a une durée de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2021, pour un coût de 260 € HT par mois, soit 9 360 € HT sur les trois ans.

Monsieur le Président expose le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	Taux
Adhésion et maintenance à l'application mobile		Appel à projet « transformation numérique »	4 680 €	50 %
2021	2 340 €			
2022	3 120 €	Autofinancement	4 680 €	50 %
2023	3 120 €			
2024	780 €			
TOTAL	9 360 €	TOTAL	9 360 €	100 %

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet précité et les modalités de financement exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Sarthe au titre de l'appel à projet « Transformation Numérique des collectivités territoriales » - Plan France Relance,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **ENTÉRINE** le projet exposé ci-dessus ainsi que les modalités de financement présentées ci-contre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre du dispositif Plan France Relance « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

III) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires

► Dossier « Petites Villes de Demain »

L'Assemblée est informée du recrutement d'un chargé de chef de projet en CDD qui débutera ses missions à compter du 19 juillet 2021.

► RAMPE : changement d'appellation du RAM en Relais Petite Enfance (RPE)

Depuis la loi ASAP de décembre 2020, les RAMs (RAM, RAMPE... Et autres appellations) sont appelés à changer de nom pour être harmonisés et pour simplifier l'accès aux familles. Le nom de RAM semblait trop restrictif car, ce service s'adresse autant aux assistants maternels qu'aux parents ou futurs parents et gardes à domicile. Par conséquent, le législateur a décidé de modifier l'appellation relais assistants maternels en **Relais Petite Enfance**, afin de permettre au public de s'orienter vers ce lieu dédié à la petite enfance et de découvrir ses différentes missions.

L'objectif est d'arriver à une appellation "Relais Petite Enfance" courant 2021, la CAF et le Département encouragent les services à effectuer ce changement dès maintenant même si tous les décrets d'application de la loi ne sont pas encore parus...

Des changements dans la communication autour du service interviendront donc dans les mois à venir.

► Syvalorm : factures des particuliers pour les Ordures Ménagères

À la suite de la mise à jour au niveau de la trésorerie des codes budgets des collectivités, cette année les particuliers ne pourront pas payer sur internet leurs factures de redevances d'ordures ménagères.

Les particuliers devront soit se présenter dans un commerce de proximité pour le paiement de leur facture, ou au guichet ou par téléphone à la trésorerie de Saint Calais.

► Syvalorm : collecte des OM dans les établissements hospitaliers

A partir du 6 septembre 2021, la collecte des ordures ménagères de l'hôpital de St-Calais et de l'Ehpad de Bessé sur Braye pourrait ne plus être réalisé par le Syvalorm.

L'hôpital du Mans gère la consultation pour le choix du prestataire de collecte des OM.

Le Syvalorm ne souhaite pas répondre à l'appel d'offre pour la collecte des OM de l'hôpital de St-Calais et l'Ehpad de Bessé sur Braye, désireux de ne plus collecter les gros producteurs de ce genre.

Actuellement, la redevance de l'hôpital représente un montant de 43 000 €.

► Intervention de Mr Marc MERCIER

Monsieur MERCIER remercie l'ensemble des maires pour la mise à disposition de personnel pour la mise sous plis des professions de foi en lien avec les élections départementales.

► **Motion de soutien en faveur de la gestion des urgences hospitalières dans la Sarthe**

Mr Marc MERCIER, Maire de Saint-Calais, évoque le manque national mais aussi départemental de personnel urgentiste.

Depuis début 2021, les urgences sont amenées à fermées quelques jours par mois. A cette date, Pour le mois de juillet, 6 gardes ne seront pas assurées et pour le mois d'août, environ une vingtaine seront à assurées donc, cela engendre la certitude de fermeture temporaire des urgences à répétition cet été.

En cas de fermeture temporaire, un service d'accueil sera mis en place (une infirmière et une aide soignante) qui pourront faire un pré-diagnostic et réorienter les patients en fonction des états de santé avec l'appui du centre de régulation du SAMU 72.

Un courrier (signé par les élus des communes la Flèche, de Montval, de Mamers, de Sablé sur Sarthe, de la Ferté Bernard, de Saint Calais, ainsi que les Présidents des communautés de communes d'implantation des hôpitaux de proximité va être adressé au directeur de l'ARS pour demander aux services de l'État de soutenir la santé sur le territoire.

Ce courrier évoque la raréfaction des praticiens urgentistes entraînant une fermeture temporaire des urgences sur divers sites de la Sarthe, ce qui inquiète fortement les élus.

Pour faire face au phénomène de manque de personnel et trouver une solution, il est proposé de solliciter l'assistance dans les différents établissements concernés d'une équipe du smur.

Il est proposé que les élus de la communauté de communes ici présents soutiennent cette démarche et signent communément ce courrier afin d'appuyer la démarche des élus.

Après échange, à l'unanimité, il a été décidé que le Président de la Communauté de Communes reprenne les termes de ce courrier en s'exprimant au nom de tous les élus de la collectivité et faire suivre ce courrier au directeur de l'ARS, courrier également signé par Monsieur MERCIER, Maire de Saint-Calais.

► **Informations diverses**

Hôpital de Saint-Calais :

En septembre prochain, un nouveau directeur prendra ses fonctions en remplacement de Mr Prigneau, ce dernier ayant demandé sa mutation.

Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne :

Pour représenter la collectivité au sein du pôle, le référent désigné est Monsieur Yvan BOSNYAK.

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

► **DIA**

DIA 2021-004 : Vente des biens appartenant à la Société BTSG, liquidateur de ARJO WIGGINS PAPIERS COUCHÉS situés sur BESSE SUR BRAYE.

► **Signature de devis**

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
18/05/2021	MULTI ACCUEIL	Achat de masques	BIODMEDIC PRO	151.36 € HT 159.68 € TTC
18/05/2021	STADE COMM. MSP BESSE	Achat d'électrodes	SECURIMED	261.00 € HT 313.20 € TTC

19/05/2021	ZA DU PRESOIR	Travaux : - Curage et nettoyage des fossés - Une partie des terres évacuées et nivelage sur bord - Reprise de trottoir dégradée par le stationnement de poids lourds	ESPACE TP DU LOIR	2 156.00 € HT 2 587.20 € TTC
19/05/2021	Divers sites	- Broyage fossé et talus de voirie dans la ZA du Pressoir - Talus autour de la piste d'athlétisme - Nettoyage des chemins autour de la zone et les haies autour - Elagage de la haie à côté de la salle de musique - Broyage des deux bassins de rétention	LECOMTE Sylvain	1 022.60 € HT 1 227.12 € TTC
20/05/2021	HLL	Achat dalles faux plafond salle de réception	Bricoman	938€ HT 1125.60€ TTC
26/05/2021	MSP ST CALAIS	Travaux sur couverture (traitement toiture)	SAS Charpentes Calaisiennes	3 801.90 € HT 4 562.48 € TTC
26/05/2021	MSP ST CALAIS	Travaux gouttière	SAS Charpentes Calaisiennes	3 801.90 € HT 4 562.28 € TTC
26/05/2021	MSP ST CALAIS	- Diagnostic amiante avant travaux sur membrane d'étanchéité de 35m ² et rédaction du rapport - Analyse prélèvement	SARL CICEA OCE (Arnage)	460.00 € HT 552.00 € TTC
26/05/2021	MSP ST CALAIS	Repérage avant travaux de la toiture terrasse	SOPRASSISTANCE	765.00 € HT 918.00 € TTC
26/05/2021	MSP ST CALAIS	- Réfection de la terrasse protection gravillonnée : - Fourniture et pose d'un garde-corps permanent en aluminium laqué droit comprenant sabots, montants lisses, terminaisons et jonctions	SOPRASSISTANCE	12 262.25 € HT 14 714.70 € TTC
26/05/2021	HOTEL COMMUNAUTAIRE	Accessibilité entrée bureau communautaire	ATELIER 41	1 517.00 € HT 1 820.40 € TTC
26/05/2021	STADE COMMUNAUTAIRE	Accessibilité vestiaires	ATELIER 41	731.00 € HT 877.20 € TTC
28/05/2021	Centre de vaccination	Impression flyer	NUMERISCANN	117.00 € HT 140.40 € TTC
01/06/2021	HOTEL COMMUNAUTAIRE	Achat de gel hydroalcoolique et nettoyant de bureaux	E-PRINT	115.00 € HT 120.78 € TTC
01/06/2021	Ecoles	Achat d'un wifi (école de Semur) un écran (Ecole Bourg joli Bessé) une imprimante couleur (école de Valennes)	SARTHE FIBRE	425.50 € HT 510.650 € TTC
01/06/2021	MSP de Vibraye	Nouveau bail professionnel pour le Dct MARCHAND François qui s'installe à la MSP de Vibraye à compter du 1 ^{er} juin		
02/06/2021	HOTEL COMMUNAUTAIRE	Réparation couverture ardoises	CHARPENTES CALAISINIENNES	295.00 € HT 354.00 € TTC
03/06/2021	HLL	INTERVENTION POUR RESOLUTION PANNE WIFI CHALET	2ISR	672€ HT 806.40€ TTC (réduction du devis en fonction de la panne)
03/06/2021	HLL	MISE A JOUR ET CREATION SITE INTERNET	AMEN	259€ HT 310.80€ TTC
07/06/2021	HLL	Mobilier ménage salle de réception	Manutan	140.90€ HT 169.08€ TTC
07/06/2021	Centre de Vaccination	Achat de 2 cartouches toners	SARTHE FIBRE	130.07 € HT 156.08 € TTC
08/06/2021	DIVERS SITES	Commande vêtements de travail (tee shirt et logo) pour les sites de la base de loisirs, des chalets et pour Patrick.	DECATHLON PRO	153.34€ HT 184.00€ TTC
10/06/2021	RASED	Achat d'un ordinateur et logiciel	SARTHE FIBRE	691.43 € HT 829.72 € TTC
11/06/2021	ZA DU PRESOIR	Branchement eau potable	SUEZ	659.21 € HT 791.05 € TTC
14/06/2021	HLL	Achat de 12 ventilateurs	Manutan collectivité	232.78€ HT 279.34€ HT

Prochaines dates de réunions

Réunion des Vice-présidents :	21 septembre 2021 – 18 h 30 – 19 octobre 2021 – 18 h 30 – 16 novembre 2021 – 18 h 30 – 21 décembre 2021 – 18 h 30 –	Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire Hôtel communautaire
Bureau :	10 août 2021 – 19 h 30 – 14 septembre 2021 – 19 h 30 – 12 octobre 2021 – 19 h 30 – 9 novembre 2021 – 19 h 30 – 14 décembre 2021 – 19 h 30 -	
Conseil communautaire :	26 août 2021 – 20 h 00 – 23 septembre 2021 – 20 h 00 – 28 octobre 2021 – 20 h 00 - 25 novembre 2021 – 20 h 00 – 23 décembre 2021 – 20 h 00 -	Évaillé – Val-d’-Etangson
Commissions : Voirie :	8 juillet 2021 – 18 h 00 –	Montaillé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20210601	Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) : signature du protocole d'engagement	2021/
20210602	Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois : composition des membres (annule et remplace la délibération 20200809)	2021/
20210603	Musée de la Musique Mécanique de Dollon : travaux énergétiques – demande de subvention (annule et remplace la délibération 20210330)	2021/
20210604	Admissions en non-valeurs et créances éteintes	2021/
20210605	Intramuros : demande de subvention Plan France Relance au titre de la Transformation Numérique des collectivités territoriales	2021/